



**BTP CFA
GRAND EST**

Association régionale
des CFA du BTP du Grand Est



FICHE TITRE PROFESSIONNEL

Retrouvez-nous sur
btpcfa-grandest.fr

Titre Professionnel TECHNICIEN DE MAINTENANCE D'ENGIN ET DE MATÉRIELS DE CHANTIER ET DE MANUTENTION

Niveau 4

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP

Code RNCP : 34611

www.francecompetences.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place. Pour cela, contacter le référent handicap du lieu de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

▣ Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la formation.

Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.

▣ En contrat de professionnalisation :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

▣ Autres dispositifs de la Formation Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Diplôme de niveau équivalent ou supérieur validé.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

CONDITIONS D'ENTRÉE

DANS LA FORMATION

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

- Le technicien de Maintenance d'Engins et de Matériels de Chantier et de Manutention intervient sur :
 - l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation ;
 - les matériels de types bouteurs, niveleuses, chargeuses, pelles hydrauliques, chariots élévateurs et nacelles et de leurs équipements.
- Les techniques de réparation qu'il met en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinants la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et la pneumatique.

1. Missions

Sous la responsabilité du responsable hiérarchique, il/elle doit :

- Réceptionner les matériels ;
- Établir les diagnostics ;
- Contrôler et expertiser les matériels ;
- Élaborer les devis ;
- Vérifier la disponibilité des pièces nécessaires ;
- Évaluer les temps de réalisation ;
- Organiser et assurer le suivi technique des interventions.

Dans les entreprises, le technicien planifie et organise la maintenance du parc « matériel » conformément à l'organisation et à ses priorités. Il gère la documentation et les données techniques des constructeurs pour l'ensemble des matériels. « Référent technique », il informe et assiste les mécaniciens pour les opérations hors de leurs compétences. Si le travail s'effectue en équipe sous sa responsabilité, il organise l'intervention, détermine les actions à réaliser et donne les consignes.

2. Compétences attestées

Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

- Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations de maintenance programmée ;
- Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées ;
- Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité ;
- Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique ;
- Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués ;
- Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des éléments de la transmission ;
- Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques ;
- Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants.




INFORMATIONS
SITES DE FORMATION

BTP CFA Ardennes (08)


DURÉE DE LA FORMATION

12 mois.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION
▣ Par la voie de l'apprentissage :

Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

▣ Par la voie des contrats de professionnalisation et de la Formation Continue :

Nous contacter.

PLUS D'INFO :

www.btpcfa-grandest.fr

POUR FACILITER
VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :

www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 15/01/2024



Établir un diagnostic et effectuer la remise en état des matériels de manutention et de chantier

- Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériel ;
- Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes ;
- Diagnostiquer et réparer les moteurs thermiques des matériels de manutention et de chantier ;
- Diagnostiquer et réparer la traction électrique et l'ensemble des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués des matériels de manutention et de chantier ;
- Diagnostiquer et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels de manutention et de chantier ;
- Diagnostiquer et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels de manutention et de chantier ;
- Diagnostiquer et remettre en état des équipements des matériels de manutention et de chantier.

3. Méthodes pédagogiques


Rythme alternée
CFA/Entreprise



Enseignements
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

4. Outils et moyens techniques


Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.